

DEMANDE D'AIDES À L'AUTONOMIE À DOMICILE POUR LES PERSONNES AGÉES



Avec la mise en place d'un formulaire commun aux caisses de retraite et aux départements, faire sa demande d'aides à l'autonomie à domicile devient plus simple.

LES PRESTATIONS

La demande d'aides à l'autonomie à domicile permet de prétendre à une de ces prestations :

- ▶ **L'Accompagnement à domicile des personnes âgées des caisses de retraite**, proposé par l'Assurance retraite, pour les retraités du régime général (salariés et travailleurs indépendants) ou de la fonction publique d'Etat et par la Mutualité Sociale Agricole (MSA), pour les retraités agricoles;
- ▶ **L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile** proposée par les départements.

Ce formulaire permet de simplifier vos démarches administratives. Grâce à ce formulaire, en répondant à 4 questions simples, vous orientez votre demande vers le bon organisme : votre caisse de retraite ou les services du département.

LES CONDITIONS POUR FORMULER VOTRE DEMANDE

- ▶ Etre retraité(e) d'au moins **55 ans** pour les aides **CARSAT**
- ▶ Etre retraité(e) pour les aides **MSA**
- ▶ Etre âgé(e) d'au moins **60 ans** pour l'**APA**
- ▶ Résider dans le département du **Gers**



LE DÉPARTEMENT

POUR FAIRE UNE DEMANDE

- ▶ **télécharger** le dossier sur le [site du département](https://www.gers.fr/aides-infos-pratiques/seniors/allocation-personnalisee-dautonomie-apa)
<https://www.gers.fr/aides-infos-pratiques/seniors/allocation-personnalisee-dautonomie-apa>
- ▶ **retirer** le dossier auprès d'un point d'information
(Service Prestations Autonomie CD32, MDS, CLIC, CIAS, mairie...)
- ▶ **compléter** le formulaire, vous connaissez votre profil (1 ou 2)
- ▶ **Retourner** le formulaire, accompagné du certificat médical et des pièces justificatives demandées :

→ **Profil 1** : Le dossier doit être envoyé à la caisse de retraite principale du demandeur :

- ◆ **CARSAT Midi-Pyrénées**
2 Rue Georges Vivent
31065 TOULOUSE CEDEX 9
- ◆ **MSA Midi-Pyrénées Sud**
Service Action Sociale
78 Voie du TOEC
31064 TOULOUSE CEDEX 9

→ **Profil 2** : Le dossier doit être envoyé au Département du Gers :

- ◆ **Département du Gers**
Direction Politiques Autonomie
Service Prestations Autonomie
81 Route de Pessan
BP 20569 – 32022 AUCH CEDEX 9
✉ : APA-A-DOMICILE@gers.fr
☎ : 05 62 67 42 32

Réception de votre dossier :

L'organisme compétent pour traiter votre demande prendra contact avec vous et déterminera les aides dont vous pourrez bénéficier.



LE DÉPARTEMENT